

Mariage de pierre
cadars et mariamne
Amaoules.

Le six mil sept cent quatre-vingt un et le vingt-troisième jour du mois de
février après la publication des bans du futur mariage Entre pierre
cadars veillant fils de défunt pierre cadars veillant et d'Anne parcalis
mariée, veuf de Marie Ammar, habitant ainsi que susdite mère de
village de Goujae paroisse de Marsal, âgé de quarante un an, d'une
part; et Mariamne Amaoules fille de Jean pierre Amaoules veillant
et de défunte Marguerite Combes mariée, habitant ainsi que susdit
père de village de Cambieu la dite paroisse, âgé de vingt sept ans
d'autre part; faite au prône de la messe paroissiale de omme, le
dix huit et de vingt-cinq février mois courant tant en cette église
qu'en celle dud. Marsal sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement
ou opposition, ainsi qu'il me para par le certificat de m. le vicair
dud. Marsal, en date d'aujourd'hui, ainsi signé Berles prêtre vicair
de Marsal: led. pierre cadars procédant sous l'autorité d'Antoine parcalis son
oncle laboureur habitant de lieu de Marsal procureur de lad. Anne
parcalis, et lad. Mariamne Amaoules procédante sous l'autorité dud. Jean
pierre Amaoules son père; ainsi qu'il conste par leur contrat de
mariage passé pardevant m. leques notaire royal de St. jurey le huit
de présent mois de février. je susigné, prêtre vicair de cette paroisse,
ai veu en cette église le mutuel consentement de mariage de susd.
parties, et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies
prescrites par la sainte église; présents et consentants ledits Antoine
parcalis procureur de lad. Anne parcalis mère de l'époux, et Jean pierre
Amaoules père de l'époux; et autres Intéressés d'Antoine parcalis
habitant dud. lieu de Marsal Cousin germain de l'époux, de Jean
pierre fermier habitant dud. Goujae Cousin de l'époux, de Jean
pierre Amaoules habitant dud. Cambieu frère de l'époux et de
Louis Berleguier veillant habitant du village de Bouffoulie
paroisse de Villefranche Beaufrère de l'époux et de plusieurs
autres parents susignés avec l'époux: l'un des quels nous ont
attesté ce que dessus sur le domicile, l'âge, la qualité et la
liberté desdites parties; ledit Berleguier a déclaré avec l'époux